

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 18 septembre 2026, 20h

nbre de membres :

Afférents au

conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Qui ont pris part à la

délibération : 14

14 Pour

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. TIGHILT-FERHAT Marius ; Mme LELEU Evelyne ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme DEMITRES Rolande ; M. SOSA Pierre-Emmanuel ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. VINCENT Raphaël ; BOUCHISSE Corinne ; M. BOURÉ Alexandre.

Date de la convocation

14/09/2026

Date d'affichage

14/09/2026

Absent excusé : M. SQUILLACE Anthony (procuration donnée à KHADIR Mahfoud).

Absent : M. TAVEL Wolfram.

Secrétaire de séance : Mme DEMITRES Rolande.

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TARIF DES REPAS DU PORTAGE A DOMICILE

Affaire n°39/2026

Mme le Maire explique que, par courrier du 29 juin 2026, la société LEZTROY, prestataire du portage de repas et de la cantine, a fait part de l'actualisation contractuelle des prix des repas pour la rentrée de septembre 2026.

Cependant suite au passage de 24h à 72h pour les inscriptions et modifications à la cantine en vue de limiter le gaspillage alimentaire, LEZTROY propose un accompagnement financier et n'appliquera pas la réévaluation financière des prix sur les repas des enfants pour l'année scolaire 2026-2027. Seuls les repas adultes, cantine et portage, seront actualisés de 1,675 %.

Il convient donc de répercuter cette augmentation aux bénéficiaires de ce service qui ont été prévenu.

Il est proposé ce qui suit :

Prestation	Ancien tarif	Nouveau tarif
Portage de repas	7,70 €	7,85 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- **ACCEPTE** le nouveau tarif pour le portage de repas à domicile à compter du 1^{er} septembre 2026
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,

Mme le Maire,

Yvette VALLIN

